

EN BREF...

CHILLY-MAZARIN

Un premier pas vers l'intercommunalité. Lors du conseil municipal du 13 décembre dernier, les conseillers municipaux ont voté la saisine du préfet en vue de la fixation d'un périmètre d'étude pour la création d'une communauté d'agglomérations. Une démarche quelque peu inhabituelle en matière d'intercommunalité. En effet, il est demandé au préfet de l'Essonne de prendre un arrêté fixant le périmètre d'étude d'une communauté d'agglomérations comprenant les communes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Longjumeau, Massy, Morangis, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette. Autrement dit, il est demandé au représentant de l'Etat de formuler un premier avis sur ce péri-

mètre, avant même que les communes concernées ne se soient définitivement prononcées pour sceller leur avenir.